

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

PROCES-VERBAL

._*._*._*._*._*_

L'an deux mille dix-huit, le 12 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Philippe GABORIAU.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 6 avril 2018

Nombre de membres en exercice : 27

Présents : Philippe GABORIAU, Christian NOËL, Cécile DREURE, Françoise MERCIER, Cécile ANSAR, Bernard GRELAUD, Thérèse DELAPLANCHE, Françoise FENAILLE, Laurent JOUFFRAIS, Brigitte LE DIUZET, Alexis MARTINEAU, Annick MERCUL, Pascal MOLLE, Monique REYNAUD, Stéphane NOURRY, Oriane VRIGNAUD, Jean-Pierre BOUFFARD, Evelyne MISSIRE et Martial PERSON.

Pouvoirs : François GILET qui a donné pouvoir à Cécile DREURE, Christian LANDRIAU qui a donné pouvoir à M. Bernard GRELAUD, Tomas HILDING qui a donné pouvoir à Laurent JOUFFRAIS, Sylvaine CUNY a donné pouvoir à Christian NOËL, Nicolas HERAUD qui a donné pouvoir à M. le Maire et Anne-Laure COUMAILLEAU qui a donné pouvoir à Jean-Pierre BOUFFARD.

Absents : Céline BOUCONTET et Laurent SOULLARD.

Absents à partir de la 3^{ème} délibération : Jean-Pierre BOUFFARD, Evelyne MISSIRE, Martial PERSON.

M. Bernard GRELAUD est désigné secrétaire de séance.

._*._*._*._*._*_

M. le Maire ouvre la séance par un propos introductif :

« Je voudrais vous informer, pour celles et ceux qui ne le savent pas, du décès d'une personne que j'appréciais particulièrement et qui a eu des engagements associatifs dans la Commune. Il s'agit de Stanislas Urbanek. Il a été président du Club de l'Amitié, il avait fondé la section locale des Anciens Combattants, association qu'il a présidée pendant une dizaine d'années. Il avait gardé des présences associatives fortes.

J'avais été informé d'une démarche, voulue par ses amis de l'UNC, pour sa nomination dans l'Ordre National du Mérite. Je ne sais pas si cette nomination peut se faire à titre posthume mais il est convenu que nous nous rapprochions du cabinet de M. le Préfet.

A cette occasion, j'avais été amené à porter mon témoignage par rapport à M. Urbanek :

Nos premières rencontres remontent au tout début des années 2000. Je l'ai perçu d'emblée comme un homme droit, debout, juste. Il savait rappeler ses origines : la fierté de ses origines polonaises, de sa

nationalité devenue française et de sa famille « Michelin ». Il exprimait la fierté de son fils Roland, adjoint au maire d'Aizenay, et il ne manquait pas de rappeler les podiums de ses petites filles Laurène et Claire. Enfin, il devenait aussi conteur d'histoires dès qu'il était entouré, soucieux de la bonne ambiance et de l'amitié qu'il aimait voir empreindre les relations interpersonnelles et au sein des groupes.

Quel meilleur rôle pour Stanislas que celui qu'il avait endossé en 1997 auprès des retraités de la commune, président du club du souvenir devenu « Le Club de l'Amitié ».

Et il y avait sa famille qu'il affectionnait tant, celle de l'« UNC ». Depuis 2008, j'ai bien sûr plus côtoyé M. Urbanek car nous organisons ensemble les cérémonies commémoratives. C'est avec son impulsion que j'ai engagé notre Conseil Municipal des Enfants dans ces cérémonies du souvenir, et j'en partage avec lui le mérite d'y être parvenu au-delà de nos espérances.

Il nous ouvrait sa porte avec son épouse Jeanine, pour nos visites de Noël aux personnes âgées, et pour nos visites anniversaires. C'était toujours un moment de pause, de joie et d'amitié.

Et, bien sûr, il y a l'histoire de Michelin qui a marqué sa vie : à Clermont puis à la Roche sur Yon. L'installation d'une usine Michelin, à La Roche sur Yon va créer des emplois et nécessiter la réalisation d'un barrage sur l'Yon.

Il ne manquait jamais de rappeler que nous nous enrichissons de nos différences et de nos qualités ajoutées les unes aux autres. Combien de fois m'a-t-il martelé ce mot avec conviction : « Ensemble », et cette expression : « Main dans la main ».

Je me souviendrai toujours d'une cérémonie du 30 août, au Bois des Gâts. Il y a deux ans, quelques gouttes de pluie étaient tombées pendant les discours. Stanislas, à mon côté, a eu ces mots qu'il m'a glissés à l'oreille : « Ce sont les larmes des combattants morts ». En toute circonstance, M. Urbanek était à la hauteur, comme il l'a été dans tous ses engagements.

C'était une personne que je considérais comme un ami. Je tenais à témoigner devant vous avec l'accord de sa famille.

Autre point que je souhaite aborder avant l'ordre du jour de ce conseil. Vous savez que samedi c'est la journée des fleurs. Nous avons été amenés, cette semaine, à préparer un courrier aux parents d'élèves du groupe scolaire Pierre Menanteau pour rappeler qu'un travail est fait avec les écoles, les services municipaux, les élus, les associations de parents d'élèves, les enfants du CME pour essayer d'apaiser la circulation autour des écoles et sensibiliser les conducteurs. Un travail est engagé et il a été proposé de restreindre l'entrée du parking réservé au personnel. A titre expérimental, à partir de lundi prochain, l'entrée du parking va être resserré avec des potafoins. Des panneaux préparés par les enfants du CME vont aussi être installés près des écoles. »

M. le Maire remercie de sa présence au Conseil Municipal M. Ouvrard de la société Oryon. Oryon est une société avec laquelle nous travaillons en totale confiance sur de nombreux dossiers dont celui de la rénovation de l'école maternelle.

1/ RENOVATION DE L'ECOLE MATERNELLE – APPROBATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF

M. le Maire donne la parole à M. Ouvrard qui présente les éléments de l'avant projet définitif :

« OBJECTIFS DU PROJET

Le groupe scolaire a été construit en 1981 avec des extensions en 1998 et en 2003. Des travaux sont à engager pour répondre aux objectifs suivants:

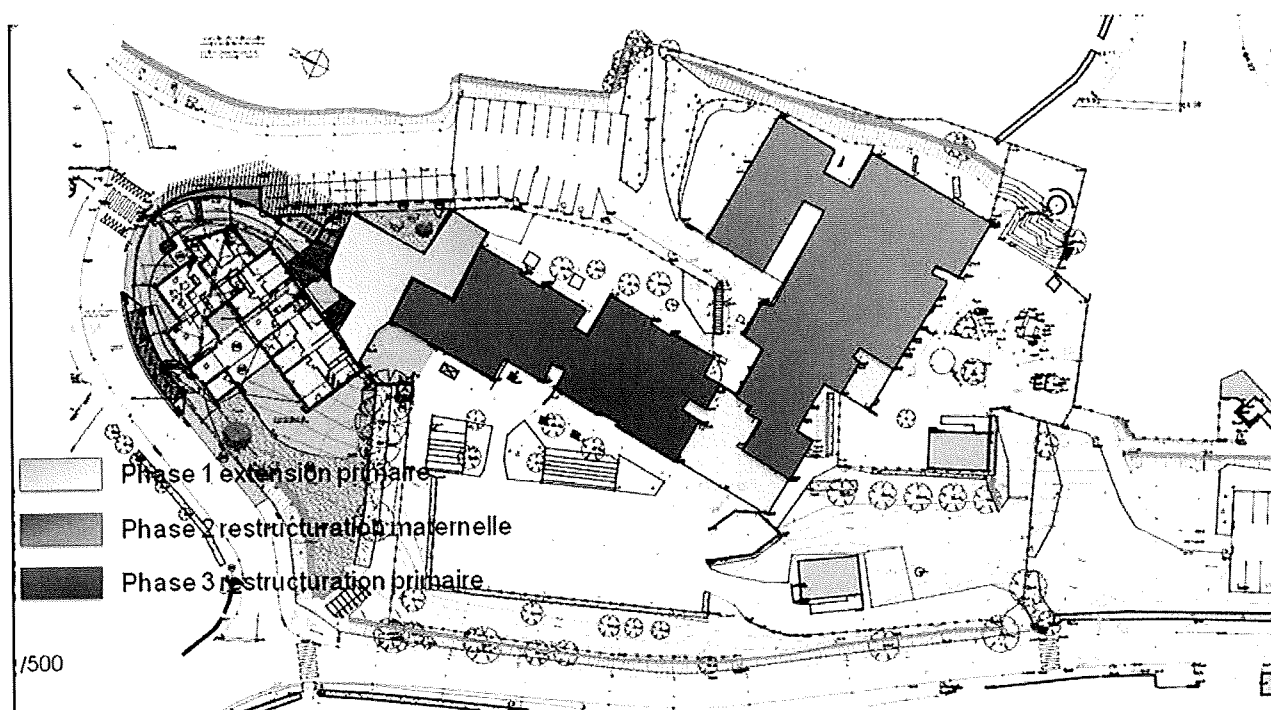
- Améliorer l'accessibilité des locaux d'enseignements : amélioration de la gestion des flux et amélioration de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite : PMR

- Améliorer la sécurité incendie en repensant le SSI

- Adapter les locaux aux nouvelles pratiques éducatives

- Améliorer le confort des élèves et des enseignants, la performance énergétique du bâtiment et diminuer les coûts de fonctionnement

PHASAGE DU PROJET



1/ REPRISE DE LA COUVERTURE + ISOLATION

- Renforcement de la charpente bois
- Création de débords de toiture (protection de la façade + continuité d'isolation)
- Dépose de l'étanchéité et de son isolation (compris bâchage provisoire)
- Pose d'une nouvelle isolation performante et d'une nouvelle étanchéité
- Création d'une membrane PVC imitation zinc (OPTION)

2/ TRAITEMENT DES FACADES ET REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES

- Pose isolation renforcée et d'un parement sur l'ensemble des surfaces extérieures type ITE
- Remplacement des fenêtres, des portes donnant sur l'extérieur et des fenêtres de toit (menuiseries alu)
- Habillage de finition en périphérie des ouvertures
- Traitement du confort d'été sur la façade Sud (pare-soleils fixes, toiles extérieures motorisées)

- Occultation intérieure manuelle pour la salle de repos 1 (façades Sud et Est)
- Création de bardage bois au droit des entrées (OPTION)

3/ REFECTION DES SANITAIRES 1 ET 2

- Création d'une fenêtre dans les sanitaires 1
- Création d'un WC PMR
- Reprise du carrelage à 100% et faïence à 15%
- Cloisonnement des sanitaires par panneaux compacts
- Maintien des appareils sanitaires dans la mesure du possible
- Création d'un placard ménage dans sanitaires 1
- Reprise des évacuations sous les auges
- Distribution EC/EF

4/ REFECTION DES MURS ET PLAFONDS

- Création de plafonds suspendus en dalle acoustique
- Peinture de l'ensemble des parois verticales sur supports neufs ou anciens

5/ REFECTION DES SOLS

- Remplacement des revêtements de sols PVC
- Remplacement des sols dans les salles maternelles 5, 6 et repos 2 (OPTION)
- Reprise du carrelage dans les sanitaires 1 et 2

6/ CREATION DES PLACARDS DANS LES SALLES DE CLASSE (OPTION ou travaux réalisés en parallèle en régie communale)

- Création de placards dans les maternelles 1, 2 et 4 et dans la salle de repos avec partie basse ouverte et partie haute fermée

7/ REMPLACEMENT DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE

- Modification de la localisation de la porte de la chaufferie
- Alimentation gaz depuis le réseau existant jusqu'à la nouvelle chaufferie
- Création d'une chaufferie gaz avec 1 chaudière murale à condensation
- Distribution de chauffage en faux-plafonds avec 2 circuits école maternelle + salle de jeux/BCD
- Régulation des températures pour chaque zone et régulation terminale par robinets thermostatiques
- Raccordement sur GTC existante
- Emission par radiateurs à eau chaude verticaux

8/ MISE EN PLACE D'UNE VMC DOUBLE FLUX

- Mise en place d'une VMC avec centrale de traitement d'air double flux pour les salles de classes, salle de jeux (fonctionnement programmé)
- Mise en place d'une VMC avec centrale de traitement d'air double flux pour la BCD (fonctionnement programmé)
- Raccordement sur GTC existante
- Mise en place ou rénovation de VMC simple flux pour les sanitaires et buanderie (fonctionnement permanent)
- Distribution par gaine en faux-plafonds et diffuseurs en implantation murale ou en plafond

9/ TRAVAUX DIVERS EN PLOMBERIE

- Modifications des appareils sanitaires 1 et 2 (remplacement des réservoirs WC, remplacement de siphons et évacuation des lavabos, ajout ECS sur auges, remplacement d'urinoirs dans sanitaires 1, création WC PMR dans sanitaires 2)

- Remplacement WC et robinetterie dans la tisanerie
 - Remplacement des éviers dans les salles de classe et ajout d'ECS
- 10/ TRAVAUX DIVERS EN ELECTRICITE**
- Dépose de l'ensemble des installations électriques existantes
 - Remplacement du tableau électrique divisionnaire maternelle et création d'une liaison avec le tableau électrique extension maternelle
 - Reprise de la distribution électrique - Remplacement à neuf des appareillages électriques
 - Remplacement à neuf des appareils d'éclairage
 - Reprise de l'éclairage de sécurité
 - Modification de la centrale d'alarme incendie avec ajout d'un tableau de report d'information - Création d'une liaison téléphonique et informatique depuis la baie existante (+ création d'une baie informatique dans bureau directrice)
 - Mise en place de prise RJ45 encastrés dans les salles de classe, tisanerie et bureau directrice
 - Extension du système anti-intrusion avec mise en place d'un clavier de commande sur l'entrée principale
 - Remplacement de la sonnette d'entrée par système vidéophone. - Mise en place d'un système d'alerte PPMS extensible à l'ensemble du groupe scolaire

PLAN D'ORGANISATION DES TRAVAUX

- Décomposition en zone travaux en tenant compte de l'utilisation de l'école, des impératifs techniques et d'intervention en site occupé (zone A, zone B, zone C, zone D et zone E)
- Organisation du chantier (base vie chantier, stationnement, accès, flux, horaires...)

ELEMENTS FINANCIERS

- Coût des études (maîtrise d'oeuvre, SPS, bureau de contrôle) :	105 314,10 €HT
- Coût des travaux :	885 300,00 €HT
- Autres (assurance, révision, mandataire, imprévus...):	216 125,56 €HT
TOTAL:	1 206 739,66 €HT

PLANNING PREVISIONNEL

- Dépôt des autorisations de construire	Avril 2018-Début Mai 2018
- Etudes de projets et préparation consultation travaux	Avril -Mai 2018
- Réalisation d'un plan de phasage et plan d'organisation du chantier	Avril - Mai 2018
- Choix des Entreprises	Mai - Juin 2018
- Préparation travaux	Juillet 2018
- Démarrage des travaux sur l'école maternelle	Septembre 2018

M. le Maire remercie M. Ouvrard et demande s'il y a des questions.

M. Person : « Vous avez annoncé cinq zones. Seront-elles en une seule tranche ferme? »

M. Ouvrard : « Oui. Les cinq zones qui vous ont été présentées sont des tranches techniques de réalisation. »

M. Bouffard : « Vous n'avez pas pensé à mettre des bâtiments tampons en location pour pouvoir faire les travaux en toute tranquillité. »

M. Ouvrard : « Non, cela ne nous semble pas indispensable. »

M. Person : « Il va falloir déjà faire la première zone. »

Mme Dreure : « Il y a deux classes non occupées qui seront des classes tampons. »

M. Bouffard : « Il doit y avoir une bonne raison pour que les travaux commencent en septembre plutôt que pendant les vacances scolaires. »

M. Ouvrard : « A ce stade-là, les entreprises ne seront pas désignées. De plus, en tant que conseiller de la collectivité, je ne conseille pas de démarrer le plus vite possible pour qu'après tout le monde en paye le prix pour avoir gagné un mois ou quinze jours. Il vaut mieux pouvoir démarrer en ayant parfaitement préparé avec les entreprises leurs interventions. »

M. Bouffard : « Je suis d'accord sur ce point. Ce que je conteste c'est qu'il n'y a pas eu d'anticipation. Il aurait fallu préparer ce dossier pour qu'il soit prêt et retenir les entreprises pour que les travaux commencent au début des vacances. Aujourd'hui, effectivement cela est trop tard. »

M. le Maire demande s'il y a d'autres questions.

M. Person : « Vous estimez la durée des travaux entre 12 et 18 mois ; On fait presque le grand écart. Le délai des travaux lorsque vous aurez consulté l'équipe de maîtrise d'œuvre, vous l'avez fixé à combien de mois. »

M. Ouvrard : « Nous avons fixé 15 mois. Nous sommes cohérents par rapport à un sujet de réhabilitation où l'enjeu est de tenir les prix et le confort des usagers. »

M. Person : « Est-ce que vous avez demandé une simulation thermodynamique à l'équipe de maîtrise d'œuvre pour apprécier le confort d'été ? »

M. Ouvrard : « Oui, nous avons notre bureau d'études Fluides qui a déterminé tous les dispositifs à mettre en place en matière d'occupation par rapport à des simulations. »

M. le Maire donne la parole à Mme Dreure qui donne lecture du projet de délibération :

« Il est rappelé au Conseil municipal que la Municipalité s'est engagée dans un vaste projet de rénovation du groupe scolaire Pierre Menanteau. Après l'extension de l'école élémentaire en 2017, une équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée pour conduire la rénovation de l'école maternelle Pierre Menanteau.

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

- SCP FOREST DEBARRE (Architecte mandataire)
- SAS AREST (Bureau d'études structures)
- SCOP GEFI INGENIERIE (Bureau d'études fluides)
- SARL INTECO (OPC)

Par ailleurs, la maîtrise d'ouvrage de cette opération est déléguée par la Commune à la SAEML ORYON.

L'Avant-Projet Définitif a été remis à la Commune.

Pour rappel, les travaux prévus sont les suivants :

- La dépose de la couverture existante et de son isolation, le renforcement de la charpente, la reprise des sorties de toitures, la pose d'une isolation renforcée et d'une nouvelle étanchéité,
- Le remplacement de l'ensemble des fenêtres, des portes donnant sur l'extérieur et des fenêtres de toit, (Menuiseries en aluminium équipées de pare-soleils)
- La pose d'une isolation renforcée et d'un parement sur l'ensemble des surfaces extérieures type isolation thermique par l'extérieur,

- La disconnexion du chauffage électrique au sol et la réalisation d'une chaufferie gaz, avec création d'un réseau de distribution complet,
- La mise en place d'une VMC double flux sur l'ensemble du bâtiment,
- Le remplacement de l'éclairage existant,
- La reprise de la distribution électrique et/ou sa mise aux normes,
- La réfection des plafonds et des plafonds suspendus en dalle acoustique 60x60,
- La réfection des sols y compris le nettoyage, le ragréage et la pose d'un nouveau sol souple,
- La création d'une sortie vers la zone technique extérieure,
- Le cloisonnement des sanitaires,
- La réfection des peintures et les finitions,

L'Avant-Projet Définitif fait apparaître un montant total de travaux de 885 300 € HT.

Le coût d'opération s'établit comme suit :

Chapitre	Coût HT
Etudes	105 314,10 €
Travaux	885 300,00 €
Autres (assurance, révision, mandataire, imprévus)	216 125,56 €
TOTAL	1 206 739,66 €

Le plan de financement prévisionnel HT s'établit comme suit :

Financement	Montant HT
Commune de Dompierre-sur-Yon	689 696 €
Subvention FEDER – ITI (25 %)	122 720 €
Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée	100 000 €
Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux	100 000 €
Conseil régional au titre de « l'accompagnement des territoires qui s'engagent en faveur de la rénovation de leurs écoles »	100 000 €
Conseil départemental au titre du Contrat Vendée Territoires	94 324 €
TOTAL	1 206 740 €

Monsieur le Maire rappelle que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'opération 58 du budget principal.

Ce dossier a été présenté à la Commission Finances le 4 avril 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE VALIDER** l'avant-projet définitif de la rénovation de l'école maternelle et l'enveloppe prévisionnelle de l'opération de 1 206 739,66 € HT, soit 1 448 087,59 € TTC qui sera portée au budget 2018.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions et tous fonds de concours nécessaires à la réalisation de ce projet.
- **DE VALIDER** le plan de financement prévisionnel tel que présenté.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les demandes d'autorisation d'urbanisme, et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.
- **D'AUTORISER** la SAEML ORYON à poursuivre sa mission et notamment à engager le lancement de la consultation des entreprises. »

M. le Maire remercie Mme Dreure et propose de passer au vote.

M. Bouffard : « Nous ne voterons pas pour ce projet car nous restons dans la logique qui est la notre. Vous nous avez écarté de ce dossier alors que nous nous disions capables de le mener à bien, en tant que maître d'ouvrage. Nous étions contre l'idée même de confier la maîtrise d'ouvrage à la société Oryon. Je m'en suis d'ailleurs expliqué auprès de M. Bonnet. »

M. le Maire : « Nous prenons note que vous ne participerez pas au vote. Je rappelle que, conformément au règlement intérieur de notre conseil municipal, tous les éléments sont à disposition des élus et qu'il suffit d'en faire la demande. Je note que depuis 4 ans vous n'avez jamais demandé avant un conseil municipal à pouvoir consulter les documents rattachés aux décisions à prendre. Vous préférez vous en plaindre en séance, cela est votre droit, mais vous pourriez tout à fait procéder autrement. »

La délibération est adoptée par 21 voix pour et 4 abstentions.

M. Person : « Est ce que je peux, néanmoins, ouvrir une parenthèse M. le Maire ?

M. le Maire : « Bien sûr. »

M. Person : « Lors du dernier conseil municipal, on vous a demandé s'il était possible de nous communiquer le projet d'avenant de la salle de sports. Sauf erreur de ma part, je n'ai rien trouvé dans le dossier de ce soir, ni reçu de message. Quand comptez-vous nous le communiquer ? Quand on fait des demandes, on ne nous communique pas les éléments, vous aviez dit que nous les aurions.»

M. le Maire : « Logiquement cela aurait du être fait. Je vais voir cela avec les services. »

2/ APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 : BUDGET PRINCIPAL

M. le Maire présente et commente le budget primitif. (le document de présentation du budget est annexé au présent procès- verbal)

M. le Maire demande s'il y a des questions.

M. Bouffard : « Nous avons des observations à formuler. A quoi correspondent les 120 000 et 35 000 euros pour la revalorisation de la vallée de Margerie ? »

M. Dreure : « Nous sommes sur la partie qui se situe entre la chapelle et le centre de compostage. A cet endroit un lit a été particulièrement détérioré car il a été remblayé. Dans le cadre d'un aménagement sur un autre site, il y avait la nécessité de faire ce que l'on appelle la compensation sur une zone humide. Cela correspond à ce projet-là. »

M. Bouffard : « Nous avons voté un budget qui était de l'ordre de 70 000 euros sur cette opération qui était prise en charge par M. Didelon. »

M. le Maire : « Sur ce dossier, il y a plusieurs sources de financement car nous indiquions que nous arrivions à 80%. (l'Etat, l'Europe et l'aménageur de la zone du Séjour puisque cela est une contre partie.) Il y avait destruction de la zone humide sur le secteur du Séjour, donc une compensation devait se faire sur le territoire communal. A l'époque, nous avons fait travailler GMI, un cabinet spécialisé. Nous avons regardé sur les bords de l'Yon mais le choix s'est orienté sur le secteur de la Margerie car nous pouvions tirer partie de cette opération pour poursuivre la même logique que celle que nous avons eu avec la vallée qui est proche. Le montant correspond donc à cet aménagement. »

M. Bouffard : « Le deuxième point qui nous a interpellés, à la lecture du budget, est la somme précise de 114 240 euros dédiée à l'aménagement du cœur de ville. Pourrait-on avoir plus de précisions ? »

M. le Maire : « Il y a l'étude qui est confié au cabinet Cap Urbain dans la suite de celle qui avait été faite avec la Chambre de Commerce et d'Industrie. Il y a également le projet dont on a parlé, celui de la conception et la mise en place de lutrins patrimoniaux sur la valorisation de l'Histoire de la Commune. Une dépense est également liée à la valorisation du patrimoine à travers la création d'une œuvre artistique, une création théâtrale « Le menteur volontaire ». Ce sont des actions qui rentrent dans la valorisation patrimoniale, historique de la Commune et qui sont considérées comme des opérations d'investissement. »

M. Bouffard : « Ce ne sont pas des travaux de restructuration du centre ville. »

M. le Maire : « Non. Il n'y a pas de travaux décidés pour le moment. »

M. Bouffard : « Nous allons vous faire une observation générale sur le budget tel que nous avons essayé de la comprendre mardi dernier. Ce budget primitif, M. le Maire, est un peu la traduction, depuis quelques années, de votre gestion municipale. Nous observons qu'un certain nombre de budgets sont décalés plusieurs fois dans le temps. Nous en arrivons, enfin cette année, à faire la restructuration de l'école. Je rappelle qu'il y a une dizaine d'année un bureau de contrôle avait indiqué que le groupe scolaire n'était pas dans un très bon état. On a dépensé de l'argent dans quelques études, on a missionné Oryon et on a ainsi dépensé des surcoûts de consommation énergétique non négligeables. Nous considérons que toutes ces dépenses sont de l'argent perdu qui représente au minimum, une somme égale ou supérieure aux intérêts d'un prêt qui aurait pu être contracté, en son temps, pour faire les travaux. Nous aurions faits ces travaux dans des conditions différentes car il était tout à fait possible de programmer sur 5 ans ces travaux par secteurs, par classes et quasi exclusivement pendant les périodes de vacances scolaires. »

M. le Maire : « Et sans avoir aucune subvention. »

M. Bouffard : « Nous n'avons pas été en mesure de vous le démontrer car vous nous avez interdit de travailler sur le dossier. »

M. le Maire : « Nous n'avons absolument rien interdit. Heureusement qu'il y a des règles dans la gestion des collectivités dont celle de missionner des professionnels pour la gestion de ces dossiers-là. Il s'agit des règles qui s'imposent aux collectivités. Vous pouvez décider de l'ignorer. »

M. Bouffard : « Nous regrettons, dans ce budget, que chaque année, des sommes soient reportées. »

M. le Maire : « En 2017, cela n'est pas le cas. Vous pourriez avoir l'amabilité de le souligner. »

M. Bouffard : « Oui, mais il y en a quelques-unes, je le souligne. L'exemple le plus probant est la salle de sports. Cela fait 15 ans qu'elle est demandée. Il y a plus de 1 000 habitants qui sont arrivés depuis sur la Commune. Aujourd'hui, vous êtes en phase de la livrer, je l'espère bientôt, mais en étant totalement saturée car vous savez très bien qu'une association de « foot salle » a demandé des créneaux et que nous sommes incapables de leur en donner.

Pour ce qui est des 114 240 euros de l'aménagement du cœur de ville, cela n'est pas du tout à l'échelle de ce qu'il faudrait faire dans le centre bourg. Nous avons des divergences majeures. Je regrette vivement que, pour ce projet, comme le font beaucoup de communes, il n'y ait pas d'explications dans le cadre de réunions publiques. Nous ne pouvons pas voter pour des choses qui ne sont pas à la hauteur du besoin.

Sur des choses qui sont beaucoup plus mineures, il est vrai que nous n'avons pas intégré le coût du Tour de Vendée et que cela pouvait faire exploser certains budgets. Je ne sais pas si ce coût est dans le budget festif ou cérémonies. Ce budget est passé de 45 000 à 68 000 euros. Si c'est le cas, je suis tout à fait pour le Tour de Vendée car cela honore et grandit la Commune. Encore une fois, toutes ces choses qui sont dans le festif et le paraître, cela nous semble de plus en plus excessif alors qu'en contrepartie, vous ne pouvez pas l'ignorer, les agriculteurs s'en sont plaints, nous avons des zones qui dramatiquement sont en mauvais état. Je vous invite à faire un tour vers la Laiterie, vous verrez que des fossés n'ont pas été curés depuis longtemps, avec des amas de branchages qui sont à pourrir dans les fossés et sur un mètre de haut. Sans caricature, on a l'impression d'être dans la ZAD de Notre Dame des Landes et quand on arrive à la Ferrière, on retourne dans le monde civilisé. »

M. le Maire : « Je crois qu'il faut éviter de vous énerver car vous finissez par dire des choses qui n'ont pas de sens, en tout cas dans la bouche d'un élu, dans une instance comme celle-ci. La ZAD n'a rien à voir avec cela. Vous avez le droit d'avoir votre point de vue mais vous n'êtes pas obligé de caricaturer. »

M. Bouffard : « Je me fais le porte parole de Mme Coumailleau. C'est navrant que l'on s'engage dans des dépenses, dans du prétendu culturel, comme les potafoins par exemple, alors que la convention de la bibliothèque est de 1 euro par habitant, et on réduit, chaque année, la subvention à la bibliothèque.

Pour toutes ces raisons, nous voterons non pour votre budget. Nous sommes présents, ce soir, car le budget est une étape importante dans la vie d'une commune. Je respecte votre budget mais nous sommes en total désaccord sur bons nombres de points, il est important que nous le faisons savoir. »

M. le Maire : « Je voudrais apporter des précisions sur le dossier de la bibliothèque. Celle-ci est un exemple de mutualisation car on travaille avec toute l'Agglomération, les bénévoles le savent et j'ai demandé à les rencontrer pour leur présenter le dossier. Nous sommes en attente des derniers éléments. Une réflexion est engagée sur l'ensemble des bibliothèques de l'Agglomération. L'Agglomération a adhéré à la bibliothèque de Vendée. Nous avons une convention établie avec elle et nous mettons en place une mutualisation complète de nos bibliothèques. Cette année, toutes les bibliothèques vont adopter le même fonctionnement et l'accès de toutes les bibliothèques sur l'Agglomération va devenir gratuit. Tous les habitants vont aussi pouvoir bénéficier de la totalité des fonds qui existent sur l'agglomération. C'est un changement qui est extrêmement important et qui va multiplier considérablement les possibilités de lecture et d'emprunts pour les habitants, bien plus que ne l'aurait fait la reconduction des enveloppes attribuées. Nous avons décidé à l'Agglomération que la politique de lecture était à soutenir et à conduire ensemble. Cette mutualisation permet une gestion plus rationnelle, moins coûteuse et plus efficace.

Pour ce qui est des autres actions et moyens qui sont mis sur la Culture, c'est un choix que nous faisons de développer l'action culturelle en appuyant nos associations et en développant des projets. Tout cela est fait en maintenant des capacités d'investissement qui sont fortes et des niveaux d'épargne qui sont nécessaires pour qu'effectivement on puisse continuer à faire tout cela et conduire ces politiques dans de bonnes conditions. »

M. Bouffard : « Je vous remercie pour cette réponse pour la bibliothèque. Je trouve dommage que les bénévoles n'aient pas été avertis. »

M. le Maire : « Les bénévoles sont associés à ces travaux depuis deux ans. »

M. Bouffard : « Je suis tout à fait favorable à cette mutualisation. Nous avons très peu de jours pour travailler sur les documents et manifestement nous avons des déficits d'informations sur certains de ces aspects. Je prends acte de ce que vous venez de dire sur la bibliothèque. »

M. Noël donne lecture du projet de délibération :

« Le budget primitif principal de la Commune de Dompierre-sur-Yon, qui est soumis à votre approbation conformément aux articles L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales est équilibré comme suit :

Budget Principal :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement :	3 660 729,36 €	3 660 729,36 €
Section d'investissement :	5 008 743,22 €	5 008 743,22 €

La présentation du budget primitif fait suite au Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du Conseil municipal du 22 mars 2018.

Conformément à la décision du Conseil Municipal les crédits sont votés par nature et par chapitre pour la section fonctionnement, par opération pour la section investissement, à l'exception des crédits non affectés à une opération qui seront votés par chapitre, selon le document joint aux présentes.

Le dossier a été présenté en Commission « Finances » le 4 avril 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE VOTER** le budget au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, par opération pour la section d'investissement, à l'exception des crédits non affectés à une opération qui seront votés par chapitre,
- **DE PROCEDER** à la reprise des résultats de l'exercice 2017,
- **D'APPROUVER** le budget principal primitif de l'exercice 2018, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Budget Principal :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement :	3 660 729,36 €	3 660 729,36 €
Section d'investissement :	5 008 743,22 €	5 008 743,22 €

➤ **DE DONNER** pouvoir au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération. »

M. le Maire remercie M. Noël et propose de passer au vote.

La délibération est adoptée par 21 voix pour et 4 voix contre.

M. Jean-Pierre Bouffard, Mme Missire et M. Person quittent la salle du Conseil Municipal.

3/ APPROBATION DU BUDGET ANNEXE ZAC DES ETANGS 2018

M. le Maire donne la parole à M. Noël qui présente le projet de délibération :

« Le budget annexe primitif « ZAC des Etangs » de la Commune de Dompierre-sur-Yon, qui est soumis à votre approbation conformément aux articles L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales est équilibré comme suit :

Budget annexe « ZAC des Etangs » :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	414 995,22 €	414 995,22 €
Section d'investissement :	414 995,22 €	414 995,22 €

Conformément à la décision du Conseil Municipal, les crédits sont votés par nature et par chapitre pour la section fonctionnement, par opération pour la section investissement, à l'exception des crédits non affectés à une opération qui seront votés par chapitre, selon le document joint aux présentes.

Le dossier a été présenté en Commission « Finances » le 4 avril 2018,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE VOTER** le budget au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, par opération pour la section d'investissement, à l'exception des crédits non affectés à une opération qui seront votés par chapitre,
- **DE PROCEDER** à la reprise des résultats de l'exercice 2017,
- **D'APPROUVER** le budget primitif de l'exercice 2018, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Budget annexe « ZAC des Etangs » :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	414 995,22 €	414 995,22 €
Section d'investissement :	414 995,22 €	414 995,22 €

➤ **DE DONNER** pouvoir au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération. »

M. le Maire remercie M. Noël et demande s'il y a des questions.

M. le Maire propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

M. le Maire donne la parole à M. Noël qui présente le projet de délibération :

« Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer les taux des taxes,

Compte tenu du Débat d'Orientation Budgétaire conduit le 22 mars 2018, et afin de permettre à la Commune d'assurer le niveau d'épargne nécessaire au respect de ses obligations en matière de remboursement des emprunts précédemment contractés et au financement de ses investissements,

Le dossier a été présenté en Commission « Finances » le 4 avril 2018,

Il est proposé au Conseil Municipal :

➤ **DE MAINTENIR** pour l'année 2018 les taux d'imposition votés en 2017 soit :

- Taxe d'habitation : 22,44 %
- Taxe sur le foncier bâti : 21,61%
- Taxe sur le foncier non bâti : 47.13 %

➤ **DE DONNER** pouvoir au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération et signer les documents s'y rapportant. »

M. le Maire remercie M. Noël et demande s'il y a des questions.

M. le Maire propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5/ MONTANT DE LA DOTATION FOURNITURES SCOLAIRES AUX ECOLES PUBLIQUES – ANNEE 2018

M. le Maire donne la parole à M. Nourry qui présente le projet de délibération :

« Il est rappelé au Conseil Municipal que la Commune a la charge pour l'école publique d'allouer annuellement des dotations destinées à couvrir l'acquisition de fournitures scolaires.

Ces dotations allouées aux écoles maternelles et élémentaires sont accordées en fonction du nombre d'élèves.

Pour l'année 2017, le montant de la dotation fournitures scolaires s'élevait à 44,50 € par élève. Il est proposé pour l'année 2018 de reconduire le même montant.

Le dossier a été présenté en Commission « Finances » le 4 avril 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE RECONDUIRE** à 44,50 € par élève, le montant des fournitures scolaires.

- **DE DONNER** pouvoir au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération. »

M. le Maire remercie M. Nourry et demande s'il y a des questions.

M. le Maire propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6/ VOTE DU FORFAIT ELEVE POUR L'ANNEE 2018

M. le Maire donne la parole à M. Nourry qui présente le projet de délibération :

« Il est rappelé au Conseil Municipal qu'en application de l'article L.442-5 du Code de l'Éducation, les dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Cette prise en charge des dépenses de fonctionnement est assurée par le versement d'un forfait attribué par élève.

Il est précisé que le forfait par élève est égal au coût moyen par élève constaté dans l'école publique. Les dépenses prises en compte pour calculer ce coût moyen ont été relevées dans le compte administratif 2017.

Ainsi, le coût de revient d'un élève de l'école publique pour l'année 2018, dépenses de fournitures scolaires comprises, est évalué à 616,67 €. Le forfait élève correspond donc à cette somme.

Le forfait élève est appliqué pour les enfants inscrits à l'école du Sacré Cœur à Dompierre-sur-Yon, maternelle et élémentaire, et domiciliés à Dompierre-sur-Yon, à la Girardièrre et à la Trottièrre (Commune de La Ferrière, conformément à la convention établie entre les deux communes), ainsi que les élèves hors commune inscrits en 2013.

Il est précisé que le nombre d'élèves de l'école privée entrant dans le calcul du forfait sera actualisé chaque trimestre.

A titre indicatif, le montant prévisionnel pour 2018 est établi à ce jour à 127 650.69 €.

Ce dossier a été présenté en Commission « Finances » le 4 avril 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE FIXER** à 616,67 € le forfait élève à retenir pour l'année civile 2018.
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018.
- **DE DONNER** pouvoir au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération. »

M. le Maire remercie M. Noël et demande s'il y a des questions.

M. le Maire propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7/APPROBATION DU BILAN ANNUEL DES DEPENSES D' ACTIONS FONCIERES REALISEES SUR LA COMMUNE PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE VENDEE

M. le Maire donne la parole à Mme Dreure qui présente le projet de délibération :

« Le Conseil municipal est informé que, grâce notamment aux deux acquisitions réalisées en 2017 par l'Etablissement public foncier de la Vendée, le foncier nécessaire au projet de la place du Prieuré est aujourd'hui en grande partie maîtrisé.

Une nouvelle convention de maîtrise foncière sera prochainement soumise au Conseil municipal pour finaliser la dernière acquisition foncière sur le secteur de la place du Prieuré et porter le foncier le temps de la consultation d'opérateurs et de l'obtention du permis purgé de tout recours.

Lorsque la maîtrise financière sera bouclée, cette consultation d'opérateurs pourra être lancée en vue de la cession des terrains et de la réalisation d'un programme de logements.

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités territoriales qui prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal ;

Vu la délibération n°2012-33 du 14 juin 2012 approuvant la convention de veille et de maîtrise foncière dans le centre bourg avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée ;

Vu la convention signée le 13 septembre 2012 ;

Vu la délibération n°2014-65 du 25 septembre 2014, renouvelant la convention de maîtrise foncière avec l'Etablissement Public Foncier en vue de la réalisation de deux projets urbains sur deux sites : la Place du Prieuré et l'ilot Art Solo, retenus comme des secteurs prioritaires d'intervention pour le développement de la Commune ;

Considérant la convention de veille et de maîtrise foncière dans le centre bourg, d'une durée de 3 ans, signée le 14 octobre 2014 entre la Commune et l'EPF de la Vendée ;

Considérant que la convention a été prorogée pour une durée de cinq mois par courrier, conformément à l'article 22.1 de la convention de maîtrise foncière du 14 octobre 2014 ;

Considérant le bilan des dépenses d'actions foncières engagées par l'EPF de la Vendée au 31 décembre 2017 qui sera annexé au compte administratif du budget principal :

Année	Coût d'achat (portage)	Frais d'acquisition (portage)	Frais d'acquisition	Frais accessoire	Impôts fonciers	Frais d'étude	Frais d'étude (portage)	Actualis°	Total dépenses
Stock 2016	133 800 €	12 432,69 €	0 €	766,60 €	768,72 €	2 950 €	0 €		150 718,01 €
2017	1 300 €	0 €	1 602,16 €	2 458,24 €	858 €	0 €	5 900 €	1 166,11 €	12 118,40 €
Total	135 100 €	12 432,69€	1 602,16 €	3 224,84 €	1 626,72 €	2 950 €	5 900 €		164 002,52 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le bilan des dépenses d'actions foncières engagées par l'EPF de la Vendée au 31 décembre 2017 tel que présenté ci-dessus.

- **DE PRECISER** que ce bilan sera annexé au compte administratif du budget principal. »

M. le Maire remercie Mme Dreure et demande s'il y a des questions.

M. le Maire propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8/ DECISIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

Vu la délibération n°2014/27 du 17 avril 2014 relative aux délégations du Conseil Municipal en vertu des articles L 2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Les explications du Maire entendues et sur sa proposition,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a pris acte des décisions municipales.

**_*_*_*_

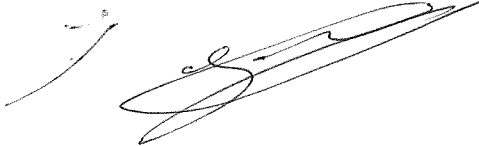
M. le Maire demande s'il y a des questions diverses.

M. le Maire remercie les élus et les Dompierrois d'avoir assisté à cette séance du Conseil Municipal.

La séance est levée à 20h30.

Le secrétaire de séance

Bernard Grelaud



Le Maire Pour Le Maire et par délégation,
Philippe Gabonau **Christian NOËL, 1er Adjoint.**

